



Fiche

2

Accessibilité physique du lieu de formation



1. Comprendre l'accessibilité physique

L'accessibilité* indique dans quelle mesure une personne peut avoir accès à un dispositif, un service ou un lieu sans obstacle.

Un lieu de formation doit permettre à toutes les personnes qui l'utilisent, qu'elles soient en situation de handicap* ou non, de s'y déplacer facilement et d'y être confortable et sécuritaire. Il en va de la qualité et de la réussite de la formation dispensée.

2. Passez à l'action



Avant d'aménager ou d'utiliser un lieu de formation, vous pouvez vous poser quelques questions afin de déterminer ce qui peut constituer un obstacle pour les personnes, et comment faciliter leur accès :

- **Comment les personnes apprenantes se rendront-elles sur votre lieu de formation?** Y a-t-il un accès par les transports en commun ou adaptés, un stationnement réservé, une signalétique claire, des informations sur les aménagements disponibles en ligne, etc.
- **Comment pourront-elles circuler une fois arrivées dans votre lieu de formation?** Quelle est la largeur des couloirs, avez-vous des ascenseurs, des escaliers sécurisés, des plans d'évacuation accessibles, des rampes d'accès et sanitaires adaptés, etc.
- **Comment pourront-elles se restaurer ou se reposer?** Disposez-vous d'espaces de pause accessibles, de distributeurs, fontaines, tables et sièges adaptés, etc.

*Les mots suivis d'une astérisque sont définis dans le lexique, à la fiche 10.

À qui s'adresse cette fiche?

- ✓ Le bailleur de fonds de la formation
- ✓ La personne conceptrice de la formation
- ✓ La personne formatrice
- ✓ Autre acteur-riche de la formation

Pour quel lieu de formation?

- ✓ En salle de classe
- ✓ En alternance
- ✓ En entreprise
- ✗ À distance



3. Inspirez-vous d'exemples concrets

Les aménagements* de la salle et des espaces communs doivent permettre aux personnes apprenantes de se déplacer et de participer activement.

Signalétique



- Numéro ou nom de la salle visible;
- Consignes et plans d'évacuation en relief plutôt qu'en braille;
- Numéros d'urgence affichés et accessibles.

Ces aménagements sont particulièrement utiles pour les personnes avec un trouble du spectre de l'autisme (TSA), dyspraxie, ou trouble de santé mentale (TSM)...

Lumière



- Intensité réglable;
- Éclairage modulable par zone;
- Stores limitant les éblouissements.

Ces aménagements sont utiles pour les personnes sensibles à la luminosité, avec TSA, rétinite, TSM...

Mobilier



- Tables et chaises robustes, déplaçables et individuelles;
- Tables réglables en hauteur, sans piètement saillant ni casier;
- Chaises avec accoudoirs relevables et assises confortables;
- Espace de giration d'au moins 1,5 m pour les fauteuils roulants.

L'homogénéité du mobilier facilite le repérage pour les personnes avec déficience visuelle.*

Acoustique



- Éviter la réverbération des sons et les bruits parasites;
- Utiliser des cloisons ou rideaux acoustiques si nécessaire.

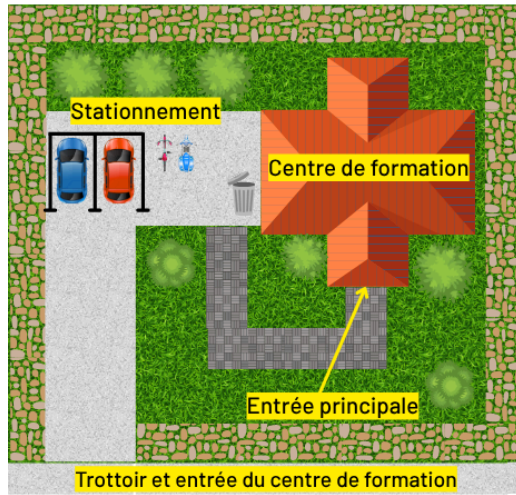
Ces aménagements sont particulièrement utiles pour les personnes avec un TSA, malentendantes, etc.



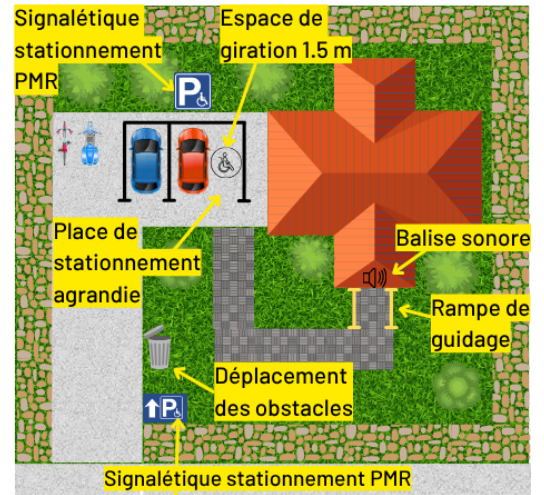
Quelques aménagements à mettre en place!

L'accès au bâtiment de formation

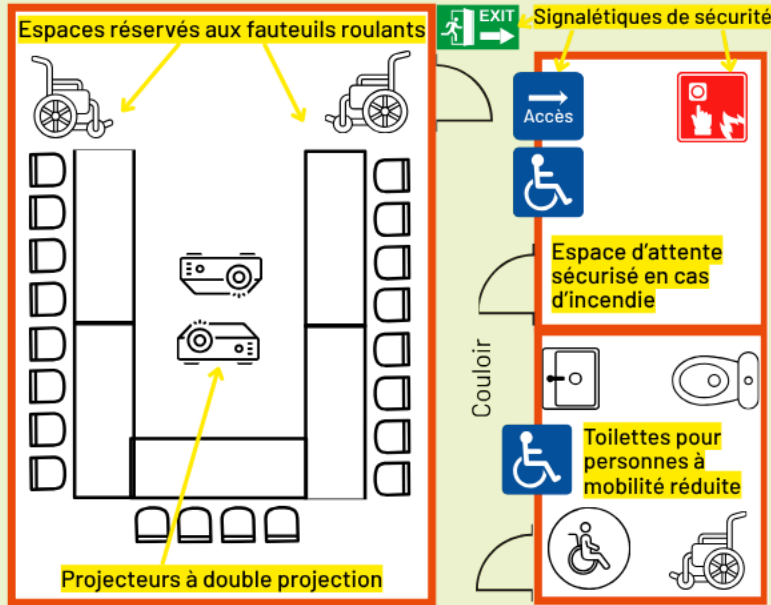
Avant



Après



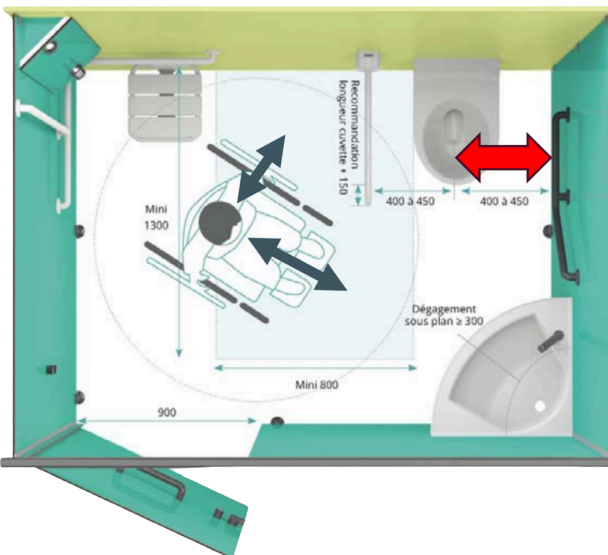
La salle de formation



L'espace d'attente sécurisé



Les sanitaires adaptés



En cas d'incendie ou d'évacuation, cette salle peut être utilisée comme espace d'attente des secours pour les personnes ne pouvant évacuer rapidement ou en sécurité, en situation de panique, etc.

Source

¹AGEFIPH (2022). Ressource Handicap Formation. Concevoir une salle de cours accessible : comment transformer la contrainte en opportunité?

4. Mises en situation ¹

Cas 1 – Vous accueillez une personne avec une incapacité* motrice : quels aménagements faire?



Matériels

- Prévoir des souris type *roller mouse* ou souris adaptées;
- Prévoir un espace de chargement pour les batteries de fauteuils;
- Prévoir des prises électriques dans les salles de cours pour recharger le matériel.

Accès

- Limiter les bordures à l'entrée des bâtiments et pour accéder à la salle de cours;
- Promouvoir au maximum les portes automatiques;
- Vérifier la fiabilité des pentes amovibles et des espaces de giration.

Hygiène

- Réserver les toilettes aux personnes à mobilité réduite pour limiter les risques d'infections;
- Équiper les toilettes de solutions hydroalcooliques;
- Prévoir des poubelles pour les déchets médicaux;
- Organiser des tournées de ménage plus régulièrement.

Organisation

- Identifier les numéros d'urgence : dépannage de fauteuil roulant, dépannage d'ascenseur et d'ascenseur, etc.;
- Vérifier que le planning permet de suivre les personnes en situation de handicap moteur dans les locaux en cas d'évacuation incendie;
- Prévoir la transmission d'informations pour l'infirmier;
- Prévoir un espace en retrait pour prendre ses repas au calme, possibilité d'installation de l'aide humaine;
- Programmer des badges pour l'accès réservé aux ascenseurs et aux toilettes.

Salle de cours

- Prévoir des espaces d'installation suffisants (avec giration de 1,5 m);
- Choisir des tables inclinables et réglables en hauteur (sans casier ni piétement saillant);
- Privilégier des chaises avec accoudoirs relevables et des assises confortables;
- Prévoir de la place supplémentaire pour l'aide humaine, des espaces de giration dans la salle, des poignées de porte adaptées, positionner les personnes près des issues de sortie.

Cas 2 – Vous accueillez une personne avec une incapacité* auditive : quels aménagements faire?



Communication

- Avant toute chose, questionnez la personne et impliquez-la dans les solutions proposées.

Placement

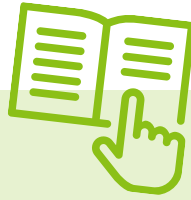
- Positionnez la personne dos à la lumière, face à la personne formatrice, peu éloignée du tableau, proche des postes de travail sur lesquels vous faites les démonstrations et proche des autres apprenant-es pour pouvoir garder le contact.
- La place idéale doit lui permettre de vous suivre, sans être coupé-e des réactions du groupe. Pour les séances de cours en « salle », le deuxième rang au centre est à privilégier.

Source 

¹AGEFIPH(2022). Kit Pratique. Ressource Handicap Formation. Compensations individuelles et collectives du handicap : quelles solutions techniques?



5. Allez plus loin



Ressources documentaires

- **Concevoir une salle de cours accessible** - Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Personnes Handicapées ([AGEFIPH](#))
- **Focus sur les normes d'accessibilité** - Comité d'action des personnes vivant des situations de handicap ([CAPVISH](#))
- **Concevoir des environnements inclusifs** - Institut national de santé publique du Québec ([INSPQ](#))
- **Bonnes pratiques d'accessibilité** - Office des personnes handicapées du Québec ([OPHQ](#))

Ressources humaines



- [Contacts d'ergothérapeutes et ergonomes](#) de Centres de réadaptation
- [Kéroul](#) : OBNL accompagnant les organisations afin de rendre leurs infrastructures et services accessibles aux personnes en situation de handicap
- Faites les recherches pour trouver dans votre région des architectes et ingénieurs spécialisé-es en accessibilité!

Ressources financières



Toutes ces ressources sont soumises à des critères d'admissibilité (des personnes et/ou des entreprises) qui conditionnent le soutien financier. Ces ressources dressent un état des lieux en 2025.

Office des personnes handicapées du Québec

- [Programmes et mesures fiscales](#) favorisant l'accessibilité des édifices privés comme des domiciles ou des commerces.

Comité d'action des personnes vivant des situations de handicap (CAPVISH)

- [Programmes et subventions](#) liés à l'accessibilité et à l'adaptation.

Sphère Québec

- [Programme d'apprentissage pratique en milieu de travail](#) (APMT) : financement possible pour les immobilisations et [adaptations](#)* (page 3).
- [Projet de formation adaptée](#) : soutien aux aménagements des lieux (page 3).

Services Québec

- [Mesures de formation de la main-d'œuvre \(MFOR\)](#) - Volet Individu : Article 9.11 du Guide.
- [Mesures de formation de la main-d'œuvre](#) - Volet Entreprise : l'apprenant-e travaillant déjà pour l'entreprise, c'est à son employeur qu'incombe la charge de veiller à l'accessibilité du lieu de formation.
- [Subvention salariale combinée au Programme d'apprentissage en milieu de travail](#) : il est possible d'obtenir une prise en charge partielle des travaux d'accessibilité.

Fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre (FDRCMQ)

- Financement possible pour la location de salles et d'équipements accessibles : le promoteur collectif est invité à choisir un lieu physiquement accessible.

Avec la participation financière de :



Cette fiche fait partie d'une Boîte à outils créée par le CCPH afin d'aider les acteurs et actrices de la formation à financer, développer et offrir des formations adaptées aux personnes handicapées.



Consultez les 10 fiches de la Boîte à outils!
ccpersonneshandicapees.com